

## **Affaire Borrel: relaxe pour un journaliste poursuivi pour diffamation**

CRÉTEIL, 13 mars 2009 (AFP) - Le tribunal correctionnel de Créteil a relaxé vendredi un journaliste français poursuivi pour diffamation publique après une plainte de l'ex-proprétaire d'un café djiboutien mis en cause dans un reportage consacré à la mort du juge Bernard Borrel, en 1995 à Djibouti.

La 11e chambre correctionnelle a relaxé Bernard Nicolas au bénéfice de la "bonne foi", tout en estimant qu'il ne rapportait "pas la preuve" des faits allégués, et a débouté l'ancien propriétaire de "L'Historil", Alain Romani, de ses demandes. M. Romani avait porté plainte en janvier 2007, après la rediffusion en public d'un reportage de Bernard Nicolas, déjà diffusé en 2002 sur Canal+, dans lequel il apparaissait. "Chaque fois qu'on parle de l'assassinat du juge Borrel et des deux terroristes (évoqués dans le reportage, ndlr), pourquoi mettre tout de suite après la photo de M. Romani", s'était interrogé à l'audience, le 13 février, l'avocat du plaignant, qui avait réclamé 50.000 euros de dommages et intérêts. "Pour moi, M. Romani n'est que le participant éventuel à une conversation sur la mort du juge +fouineur+, mais je ne suis jamais allé plus loin", avait souligné Bernard Nicolas. Cité comme témoin, Mohamed Aloumekhani, ex-garde de la présidence de Djibouti, avait "confirmé", comme il le soutient dans le reportage, la présence de M. Romani au palais présidentiel lors d'une conversation dans laquelle était évoquée la mort du juge "fouineur". Ce que M. Romani, absent à l'audience, dément. Le procureur avait estimé que le fait d'avoir "présenté M. Romani comme ayant participé à cette réunion restreinte pouvait avoir un caractère diffamatoire". Mais le journaliste "n'a pas agi de mauvaise foi", avait-il estimé. Le corps du juge Bernard Borrel avait été retrouvé en 1995 à moitié carbonisé dans un ravin à Djibouti. La justice djiboutienne avait conclu au suicide, une thèse longtemps privilégiée par la justice française qui a ensuite retenu celle du meurtre. M. Romani a aussi déposé plainte à Paris en 2007 contre Mme Elisabeth Borrel, veuve du juge Bernard Borrel, pour diffamation publique.